



AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) et à la résolution 2023-398 adoptée à la séance du 29 août 2023, les séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal se tiendront, à compter du 20 septembre 2023, et ce, jusqu'à nouvel ordre, au Pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy situé au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3.

À noter que la prochaine séance ordinaire du conseil prévue le 19 septembre 2023 se tiendra toujours à la salle Jobin de l'hôtel de ville située au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

À titre de rappel, voici le calendrier des séances ordinaires jusqu'en décembre 2023 :

JOUR	DATE	HEURE	LIEU
Mardi	19 septembre 2023	18 h 30	Salle Jobin
Mardi	3 octobre 2023	18 h 30	Pavillon André-Coindre
Mardi	17 octobre 2023	18 h 30	Pavillon André-Coindre
Mardi	7 novembre 2023	18 h 30	Pavillon André-Coindre
Mardi	21 novembre 2023	18 h 30	Pavillon André-Coindre
Mardi	5 décembre 2023	18 h 30	Pavillon André-Coindre
Mardi	19 décembre 2023	18 h 30	Pavillon André-Coindre

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 30 août 2023

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca